

Les formules de répit

Les séjours de vacances ensemble :

La séparation aidants/aidés n'est pas forcément nécessaire pour qu'il y ait répit. Ainsi, des séjours de vacances sont organisés par des associations qui permettent aux aidants et à leurs proches de se reposer.

Dans cet autre contexte, la relation prend un nouveau souffle, et les difficultés peuvent s'atténuer.

Ainsi, divers dispositifs existent pour que les aidants et les personnes qu'ils accompagnent puissent partir ensemble ou indépendamment, et en toute sérénité, grâce à des équipes et à des environnements adaptés.



Cela permet, par ailleurs, de mieux vivre le quotidien ou de se retrouver avec davantage de plaisir.

L'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances) : permet aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, âgées de plus de 55 ans, et à leur proche aidant, de bénéficier de séjours tout compris à des tarifs préférentiels.

Les Associations Int'ACT, Vacances Ouvertes, Siel Bleu, Le Réseau Passerelles, Répît Familles, vous proposeront également des solutions de départ en vacances.

Le guide « Etre aidant au quotidien », téléchargeable en ligne sur klesia.fr vous apportera toutes les réponses aux questions que vous vous posez (aide au quotidien, solutions de répît, dispositifs de vacances, lieux de parole et d'échanges, accès aux droits...)

